



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DIEU-SUR-INDRE

Séance du lundi 04 avril 2016

Ordre du jour

- 1- Adoption du compte rendu du procès-verbal du dernier conseil municipal
- 2- Ventes des terrains Lamardelle et MAD paramédicale
- 3- Avenant n°4 au lot 4 « menuiseries intérieures » au marché de travaux « construction de vestiaires et tribune au stade municipal L.Berthelot
- 4- Attribution des lots du marché pour la création d'un gymnase
- 5- approbation du plan de financement concernant le projet de gymnase
- 6- Attribution du FAR 2016
- 7- Attribution des lots du marché pour la création de la rue des Fontaines
- 8- indemnités de conseil et de confection budgétaire du receveur municipal
- 9- Approbation du compte administratif 2015 et des comptes de gestion
- 10- Affectation du résultat budget principal et assainissement
- 11- Vote des taux d'imposition 2016
- 12- Vote des subventions versées aux associations au titre de l'année 2016
- 13- Approbation du budget primitif et du budget annexe assainissement
- 14- Présentation du budget du CCAS
- 15- Présentation du budget de la caisse des écoles
- 16- Questions diverses

Point n°1 : Adoption compte rendu du procès-verbal du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire fait procéder à l'adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal : **le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Point n°2 : Ventes des terrains Lamardelle et MAD (maison paramédicale)

Afin de permettre l'édification de la future maison paramédicale Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un compromis de vente concernant les parcelles de terrain sises lieu-dit le bourg ouest à Villedieu-sur-Indre, cadastrées section AM n°879, 354, 886, 887, 888, 889, 875 partie, 406 partie, d'une contenance totale de 1842 m² (lot n°1).

Compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques des terrains, ce lot n°1 de 1842 m² est estimé par les domaines entre 10 800 Euros HT et 11 900 Euros HT (5,86 et 6,46 Euros du M² HT).

Monsieur le Maire propose la vente pour le lot n°1 sur la base de 10,00 Euros TTC le M².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'acte de vente en lien avec le lot n°1 avec les caractéristiques décrites ci-dessus sur la base de 10,00 euros TTC le M²

Afin de permettre l'édification d'une future unité Alzheimer Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer un compromis de vente concernant les parcelles de terrain sises lieu-dit le bourg ouest à Villedieu-sur-Indre, cadastrées section AM n°360, 358, 874, 875 partie, 406 partie, d'une contenance totale de 559 m² (lot n°2).

Compte tenu des données du marché immobilier local et des caractéristiques des terrains, ce lot n°1 de 1842 m² est estimé par les domaines entre 3 300 Euros HT et 3 610 Euros HT (5,90 et 6,46 Euros du M² HT).

Monsieur le Maire propose la vente pour le lot n°2 sur la base de 10,00 Euros TTC le M².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

AUTORISE monsieur le Maire à signer un compromis de vente en lien avec le lot n°2 avec les caractéristiques décrites ci-dessus sur la base de 10,00 euros TTC le M²

Point n°3: Avenant n°4 au lot 4 « menuiseries intérieures » au marché de travaux « construction de vestiaires et tribune au stade municipal L. Berthelot

Monsieur le Maire présente l'avenant n°4 modifié en lien avec la construction du stade Lucien BERTHELOT de la façon suivante :

Travaux modificatifs demandés par le maître d'ouvrage (devis BHM du 20 /01/2016)

I) Modification de programme (plus-value) :

1. Menuiseries intérieures

3.1) fourniture et pose d'un coffre pour habillage	1770,00 Euros
3.2) Modification porte sous tribune avec imposte	135,00 Euros
3.3) fourniture et pose banc supplémentaire vestiaire	1566.41 Euros

Montant de l'avenant et nouveau montant du marché :

Le montant de l'avenant n°4 est arrêté à :

Montant HT :	3 321, 41 Euros HT
TVA 20 % :	664,28 Euros
<u>Montant TTC</u>	<u>3985, 69 Euros</u>

Le pourcentage d'augmentation de l'avenant n°4 par rapport au montant initial est de :
1.90 %

Marché initial :

Montant HT :	18 000,00 Euros
TVA 20 % :	3 600, 00 Euros
<u>Montant TTC</u> :	<u>21 600, 00 Euros</u>

Avenant n°4 :

Montant HT	3 321, 41 Euros
TVA 20 % :	664, 28 Euros
<u>Montant TTC</u>	<u>3 985, 69 Euros</u>

Le montant du marché y compris avenant n°4) est arrêté à :

Montant HT :	21 321,41 Euros
TVA 20 % :	4264, 28 Euros
<u>Montant TTC :</u>	<u>25 585, 69 Euros</u>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE l'avenant n°4 en lien avec la construction des vestiaires et d'une tribune au stade Lucien BERTHELOT

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces en lien avec cet avenant.

Point n°4 : Attribution des lots du marché pour la création d'un gymnase

Monsieur le Maire rappelle qu'ont été soumis à concurrence et à une procédure de marché négocié les travaux pour la création d'un bâtiment dédié à la création d'un gymnase.

Après parution de l'avis public à concurrence dans la Nouvelle République et réception des plis, la commission d'attribution qui s'est réunie à deux reprises pour l'analyse des offres sur la base des critères de jugement suivants, délai des travaux, valeur technique des prestations, prix des prestations, a retenu les candidats ci-dessous désignés :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant HT
1	VRD	VERNAT TP	204 217,90 Euros
2	Gros œuvre, fondations spéciales	VIANO	109 837,20 Euros
3	Bâtiment	MATHIS	855 000,00 Euros
4	Sol sportif	UNISOL	44 433,50 Euros
TOTAL	Total marché travaux		1 213 488,60 Euros

S'agissant de propositions respectant le budget prévisionnel, il propose de suivre le choix de la commission d'appel d'offres et de passer les marchés avec les sociétés concernées figurant au tableau ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil Municipal, qui à l'unanimité :

APPROUVE le marché de travaux tel qu'il est décrit ci-dessus.

DECIDE d'attribuer chacun des 4 lots du marché aux sociétés ci-dessus retenues et dans les conditions ci-dessus rappelées.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget principal 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché et notamment les actes d'engagement.

Point n°5 : approbation du plan de financement concernant le projet de gymnase

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du vingt-neuf septembre deux mille quinze le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement pour la création d'un bâtiment dédié à la création d'un gymnase (halle aux sports) sur le secteur de l'allée de Mehun en lieu et place de l'ancien camping.

Il ajoute que suite au résultat de l'appel d'offre, il convient d'approuver le nouveau plan de financement de cette opération, à savoir :

DEPENSES		RECETTES	
Lot n°1 : VRD Euros	204 217, 90	Contrat régional de Pays et d'Agglomération (27,18 %)	360 000,00
Lot n°2 : gros œuvre – fondations spéciales Euros	109 837, 20		
Lot n°3 : Bâtiment Euros	855 000,00	Etat soutien à l'investissement public local (39,26 %)	520 000,00
Lot n°4 : Sol sportif Euros	44 433, 50		
Honoraires architecte Euros	71 792, 50		
Bornage terrain Euros	503,28	Conseil Départemental (12,68%)	168 000,00
Plan topographique Euros	2 483, 34		
Contrôle technique Euros	6 200, 00	Fonds propres (20,85%)	276 233, 65
Branchement eau potable SAUR Branchements raccordements Euros	16 666, 67		
Coordonnateur SPS Euros	2 940, 00		
Etude géotechnique Euros	4 555,00		
Acquisition parcelle supplémentaire Euros	4 166, 67		
Divers (parution avis d'appel public) Euros	1 437,60		
Montant total HT	1324 233,65		1 324 233, 65
TVA	264 846,73		264 846,73
Montant Total TTC	1 589 080, 38		1 589 080, 38

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité:

ADOpte le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers et notamment au titre du Contrat régional de Pays et d'Agglomération, de Messieurs les le Préfets du Département et de région au titre du dispositif de soutien à l'investissement public local, et au titre du Conseil Départemental de l'Indre.

Point n°6 : Attribution du FAR 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite à la dernière réunion d'attribution du FAR 2016 en date du 15 mars 2016, une subvention de 16 327 euros venait d'être attribuée à la commune pour le projet de réalisation de la 1^{ère} tranche des travaux des futurs travaux de la rue des fontaines.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE l'attribution de la subvention de 16 327 Euros au titre du FAR 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Point n°7 : attribution des lots du marché concernant les travaux de la rue des fontaines

Monsieur le Maire rappelle qu'ont été soumis à concurrence et à une procédure de marché négocié les travaux pour la création d'un bâtiment dédié à la création de la rue des fontaines.

Après parution de l'avis public à concurrence dans la Nouvelle République et réception des plis, la commission d'attribution qui s'est réunie à deux reprises pour l'analyse des offres sur la base des critères de jugement suivants, délai des travaux, valeur technique des prestations, prix des prestations, a retenu les candidats ci-dessous désignés :

Lots	Désignation	Entreprises	Montant HT
1	VRD	POUHET BELIN	295 995,70 Euros
2	Eclairage	AEL	84 055,66 Euros
3	Espaces verts	TD Paysages	3 512,20 Euros
TOTAL	Total marché travaux		383 563,56 Euros

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité:

APPROUVE le marché de travaux tel qu'il est décrit ci-dessus.

DECIDE d'attribuer chacun des 3 lots du marché aux sociétés ci-dessus retenues et dans les conditions ci-dessus rappelées.

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget principal 2016.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché et notamment les actes d'engagement.

Point n°8 : indemnités de conseil et de confection budgétaire du receveur municipal

Monsieur le Maire informe que cette indemnité de conseil est versée pour les prestations de conseil et d'assistance fournies par le receveur municipal en matière budgétaire, économique, financière et comptable notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier par les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Le taux de cette indemnité est fixé par le Conseil municipal en fonction des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement et peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable.

L'indemnité est acquise pour la durée du mandat du Conseil municipal, elle peut toutefois être supprimée ou modifiée par délibération spéciale.

Les prestations de conseil et d'assistance apparaissant aujourd'hui comme très réduites, Monsieur le Maire propose de verser au receveur municipal une indemnité multipliée par un coefficient de 25% contre 100% en 2015 la base restant calculée sur la moyenne des 3 derniers exercices des budgets principaux de la collectivité (dont caisse des écoles et assainissement)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité:

DECIDE d'allouer à Monsieur le receveur municipal les indemnités de conseil et de confection budgétaire au taux de 25%.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Point n°9 : Approbation du compte administratif 2015 et des comptes de gestion

Madame Claudine LARDEAU doyenne du conseil municipal présente le compte administratif De l'exercice 2015, elle propose d'affecter comme suit :

Les éléments à prendre en compte sont :

- ✓ **Le résultat de la section de fonctionnement** : il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global cumulé.
Recettes de Fonctionnement de l'exercice
- Dépenses de Fonctionnement de l'exercice
+/- Résultat reporté des exercices antérieurs
= Résultat Global Cumulé de la section de Fonctionnement
- ✓ **Le solde d'exécution de la section d'investissement** : il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001).
- ✓ **Les restes à réaliser de la section d'investissement** : il s'agit, en dépenses, de celles qui ont été engagées mais non mandatées au 31 décembre, et en recettes, de celles qui sont certaines (subventions) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats et corriger le résultat de la section d'investissement.

Si le résultat de la section de fonctionnement est positif il sert en priorité à couvrir le besoin

De financement de la section d'investissement (affectation à l'article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est Affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068).

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Affectation du résultat de l'exercice 2015 :

	Compte Administratif 2014	Virement 1068 en 2015	Résultat exercice 2015	Résultat Global Cumulé	Solde des RAR	Solde 2015 avec RAR
Investissement	- 227 867,42		24 190,10	-203 677,32	- 231 345,00	-435 022,32
Fonctionnement	1088 851,78	637 302,42	556 405,67	1 007 955,03		1 007 955,03

L'excédent de fonctionnement s'élevant à **1007.955,03 €** il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter **435.022,32 €** au Budget Primitif 2016 au compte 1068 : affectation de la section fonctionnement à la section investissement.

Après cette affectation le report de fonctionnement (002) est donc de **572.932,71 €**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2015, ainsi que les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus rappelées.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la doyenne et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015, ainsi que les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus rappelées.

Point n°10 : Approbation compte administratif du budget assainissement

Madame Claudine LARDEAU doyenne du conseil municipal présente le compte administratif de L'exercice 2015 du compte administratif du budget annexe assainissement,

L'excédent de fonctionnement s'élevant à **410 264,31 Euros** il est proposé d'affecter **354,26 Euros** au Budget primitif 2016 au compte **1068**.

Après cette affectation, le report de fonctionnement est donc de **409 910,05 Euros**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE et ADOPTE le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015, dans les conditions ci-dessus énoncée.

Point n°11 : Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de voter les taux communaux pour l'exercice 2016 mentionnés lors de l'approbation du budget primitif 2016.

Il propose donc le maintien des taux communaux pour l'année 2016 comme suit :

Contributions directes	Taux 2015	Taux proposés en 2016
Taxe d'habitation	<i>23,07</i>	<i>23,07</i>
Foncier bâti	<i>28,16</i>	<i>28,16</i>
Foncier non bâti	<i>61,29</i>	<i>61,29</i>

Monsieur Robert VALLEE intervient sur cette question.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à 17 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes CAUZERET, REYMOND-GIROUARD, TOURY, Mrs THIBAUT, et VALLEE) :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de maintenir le taux communal d'imposition en l'état comme présenté dans le tableau ci-dessus

Point n°12 : Vote des subventions versées aux associations au titre de l'année 2016

Monsieur le maire présente la proposition de répartition des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2016 de la façon suivante :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subventions 2015	Demandes 2016	Propositions 2016
Amicale Anciens du 134è R.I. Oradour	100,00	150,00	100,00
Amicale des Donneurs de Sang		1000,00	1000,00
ANACR Comité Local	100,00	150,00	100,00
Anciens Combattants 14-18 & 39-45	100,00	150,00	100,00
Anciens Combattants F.N.A.C.A	100,00	100,00	500,00
Anciens Combattants UNC-AFN	100,00	100,00	100,00
Afrique du Nord-Tunisie-Maroc	100,00	100,00	100,00
AS Natation Loisirs	3 250,00	3250,00	3 250,00
Association de Gestion du Legs Marcilly	8 000,00	8000,00	8 000,00
Association Gymnastique Volontaire	150,00	150,00	150,00
Association Les Z'Amuseurs	700,00	571,00	600,00
Association pêche la Brême	150,00	300,00	150,00
Athéna		900,00	0,00
Club Amicale des Aînés	400,00	500,00	400,00
Club Education canine de Villedieu	700,00	1 000,00	1 000,00
Comité de Jumelage	500,00	500,00	500,00
Cyclotourisme	200,00	200,00	200,00
Drôle de Vieillesse	300,00	500,00	100,00
Envol de Villedieu	150,00	200,00	150,00
Futsal Villedieu	100,00	100,00	100,00
Foyer CFA Joué Les Tours	70,00	70,00	70,00
Groupement Val de l'Indre	1 250,00	1 250,00	1 250,00
Judo Club	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Le Chat Botté	250,00	450,00	300,00
Le Souvenir Français	100,00	100,00	100,00
Musique de Villedieu	11 750,00	10 700,00	11 000,00
Saint Vincent	100,00	150,00	100,00
Tennis Club			300,00
Théo Ping	500,00	600,00	400,00
Théopol' jeu			300,00
Union Sportive Section Marche	400,00	400,00	400,00
US Villedieu Foot	4 000,00	4 500,00	4 000,00
US Villedieu section pétanque	200,00	250,00	200,00
Villedieu Animations	4 000,00	4 500,00	4 320,00
Villedieu Country Dance	100,00	100,00	100,00
Villedieu Danse	2 000,00	6 000,00	2 000,00
TOTAL	43 990,00	51 591,00	45 440,00

Mme BIGOT s'abstient concernant la subvention attribuée à la FNACA

Mme LARDEAU, BIGOT et LARTIGUE (Pouvoir à Mme LARDEAU) votent CONTRE la subvention accordée à l'association « drôle de vieillesse »

Après avoir pris connaissance du tableau de répartition (*Cf doc ci-dessus*), et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal

APPROUVE la proposition de répartition des subventions aux associations à partir de la présentation faite et du document joint.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016.

Point n°13 : Approbation du budget primitif

Monsieur le Maire présente la proposition de budget principal 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

**APPROUVE et ADOPTE le budget primitif principal 2016 de la commune de Villedieu-sur-Indre.
Vote le budget primitif par chapitres.**

Point n°14 : budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente la proposition de budget primitif annexe du budget assainissement pour l'année 2016

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE et ADOPTE le budget primitif annexe du budget assainissement de la commune de Villedieu-sur-Indre pour l'année 2016.

Point n°14 : Présentation du budget du CCAS

Mme LARDEAU effectue la présentation du budget du CCAS pour l'année 2016

Point n°15 : Présentation du budget de la caisse des écoles

Monsieur BOSCH effectue la présentation du budget de caisse des écoles pour l'année 2016

Questions Diverses :

Monsieur VALLEE intervient au sujet de l'entretien de la voirie et plus particulièrement des chemins ruraux, il précise qu'il était déjà intervenu à différentes reprises sur ces questions dans de précédents conseils.

Monsieur VALLEE demande des précisions sur les tableaux des investissements réalisés au titre de l'année 2015, il fait remarquer n'avoir aucun compte rendu dans ce domaine.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h15

Le Maire
Bernard GONTIER

